

Santé infos

Hors série / Novembre 2020

La lettre d'information pour les salariés des Activités industrielles de boulangerie et pâtisserie

Santé : des garanties renforcées dans une vague d'amélioration

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'avenant n° 27 du 7 mars 2019 a marqué une étape dans l'amélioration des garanties du régime santé de base et des 3 options surcomplémentaires des Activités industrielles de boulangerie et pâtisserie sur les postes : implants dentaires et médecine hors nomenclature, actes d'ostéopathe, de chiropracteur et d'acupuncteur.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le « Zéro reste à charge » dite réforme 100 % Santé facilite l'accès aux soins des assurés les plus démunis sur les postes dentaire, optique et audioprothésiste et constitue ainsi une avancée sociale, validée par les partenaires sociaux de la profession par signature de l'avenant n° 29 du 26 novembre 2019, actuellement étendu depuis le 1^{er} août 2020 à l'ensemble des entreprises de la profession.

Cette réforme s'inscrit dans une logique d'évolution des garanties du régime conventionnel avec maintien des taux de cotisations.

NB : la réforme 100 % Santé poursuit son calendrier :

- au 1^{er} janvier 2020 : optique et dentaire (étalé jusqu'au 2023) ;
- au 1^{er} janvier 2021 : appareil auditif.



Les partenaires sociaux :



Action sociale

Soucieux de votre bien-être tout au long de votre parcours professionnel, les partenaires sociaux des Activités industrielles de boulangerie et pâtisserie ont créé un Fonds d'action sociale santé pour vous aider à faire face aux difficultés qui peuvent survenir suite à un grave problème de santé entraînant des frais exceptionnels de santé (non pris en charge par la Sécurité sociale ou avec un reste à charge trop important) et qui peut déséquilibrer votre budget.

Ce dispositif fait partie intégrante du régime santé de votre profession, pour vos salariés. Vous êtes employeur, et avez connaissance d'une situation difficile pour l'un de vos salariés, n'hésitez pas à l'informer sur l'existence du « Fonds de secours » dont il bénéficie grâce à sa complémentaire santé (art.135 : avenant n° 10 du 11 octobre 2011).



Vous pouvez obtenir une aide exceptionnelle !

Pour cela, complétez et renvoyez le formulaire de **demande d'intervention sociale** accompagné de l'ensemble des documents justificatifs et d'un courrier expliquant votre situation.

La Commission nationale paritaire examinera avec bienveillance votre situation et se mobilisera pour vous apporter le meilleur soutien possible.

Quelques exemples d'aides :

- reste à charge important sur vos soins de santé ;
- participation à l'acquisition des équipements spécifiques aux personnes handicapées ou invalides ;
- frais de prothèses et soins liés ;
- aides aux frais de déplacement occasionnés par l'hospitalisation d'un proche.

L'ensemble des informations sont accessibles dans la rubrique « action sociale » du site dédié, ainsi que le formulaire « demande d'intervention sociale ».

Les options de votre régime santé

Vous pouvez améliorer le niveau de remboursement de votre régime de base en souscrivant à l'une des 3 options individuelles facultatives appelées surcomplémentaires.

Pour cela il suffit de compléter le bulletin d'adhésion (partie verso Adhésion facultative - Régime surcomplémentaire facultatif) à retrouver sur le site <https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-boulangerie-patisserie-industrielles/offre-la-mutuelle-sante-dediee-a-la-ccn-boulangerie-patisserie-industrielles> dans la rubrique « Documents à télécharger ».

Votre site fait peau neuve

Vous retrouverez l'ensemble des informations sous un nouveau format :
<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-boulangerie-patisserie-industrielles/offre-la-mutuelle-sante-dediee-a-la-ccn-boulangerie-patisserie-industrielles>

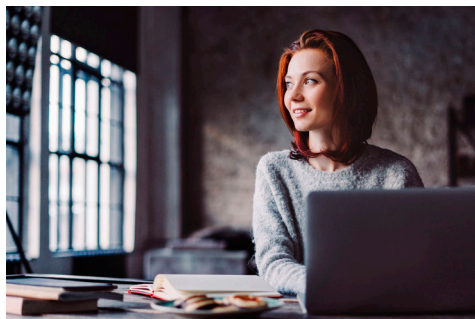
L'information et les documents sur votre complémentaire santé sont consultables sous la rubrique « documents à télécharger » du site :

- garanties ;
- notices d'information ;
- bulletins d'adhésion ;
- information sur la prévention ;
- le fonds d'aide sociale.

Votre espace client

Depuis le site [ag2rlamondiale.fr](https://www.ag2rlamondiale.fr), vous pouvez accéder à nos services et réaliser les démarches suivantes :

- faire une demande de remboursement ou envoyer un devis ;
- consulter vos remboursements ;
- consulter vos garanties ;
- télécharger votre carte de tiers payant ;
- consulter et modifier vos données personnelles ;
- retrouver les professionnels conventionnés tiers payant et Itelis proches de chez vous ;
- affilier vos ayants droit et/ou ajouter une surcomplémentaire ;
- être notifié d'un nouveau remboursement par e-mail.



Les applications

Ma santé

- afficher sur votre mobile votre carte de tiers payant dématérialisée ;
- géolocaliser les professionnels de santé tiers payant et Itelis à proximité.

Vos services dédiés

- accéder au service client et faites-vous rappeler dès qu'un conseiller est disponible ;
- retrouver une foire aux questions (FAQ) proposant des réponses aux demandes les plus fréquentes ;
- accéder aux numéros de service de l'ensemble des services client.



Vous pouvez nous contacter au :

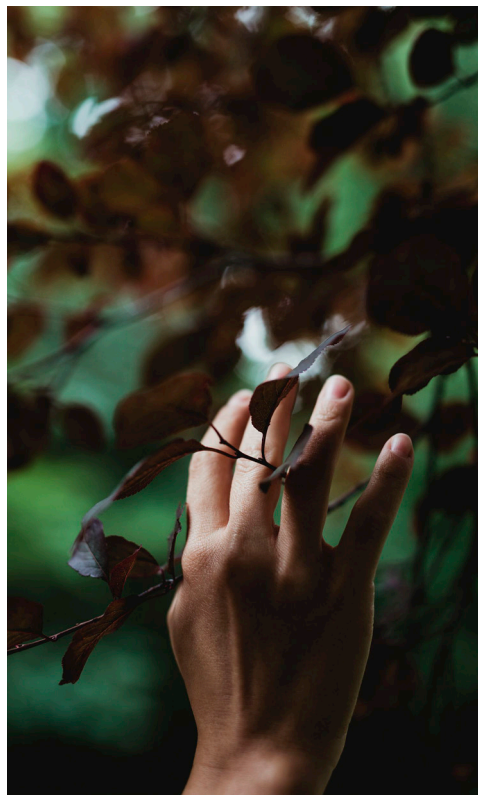
0969 32 2000

Votre programme

branchez-vous santé

« Branchez-vous santé » est le programme de prévention destiné à toutes les entreprises des branches professionnelles et leurs salariés proposé par AG2R LA MONDIALE.

Grâce à ce programme inclus dans votre contrat santé, vous bénéficiez de nouvelles garanties prévention pour vous aider à prendre la main sur votre santé et améliorer votre qualité de vie au quotidien.



Vos garanties « Branchez-vous santé »

Mettre toutes les chances de son côté face au cancer

- La prise en charge à 100 % de l'innovation médicale Visible Patient (R) en cas d'opération chirurgicale.
- L'accès à un programme d'accompagnement personnalisé de lutte contre les récidives basé sur les Interventions Non Médicamenteuses (INM) entièrement pris en charge.

Prendre soin de sa santé bucco-dentaire

- Un parcours de santé bucco-dentaire tout au long de la vie, notamment à 35 et 55 ans, en complémentarité avec les dispositifs existants.
- La promotion des bons gestes à adopter pour préserver sa santé bucco-dentaire durablement.

Faire le point sur sa santé avec un bilan de prévention

- L'accès au dispositif « En Quête De Vie » pour vous aider à savoir où vous en êtes sur les thématiques « manger », « bouger » et « dormir ».

Retrouvez toutes les informations du programme « Branchez-vous santé » sur notre site www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante



Document à caractère non contractuel
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 14/16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS - Siren 333 232 270.